

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **treizième jour de juin 2016 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le directeur général, Mario Juare, et le greffier, Me Olivier Milot, sont également présents.

16-06-192

Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

16-06-193

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 mai et 30 mai 2016 et de la séance ordinaire du 9 mai 2016.

ADOPTÉE

16-06-194

Édifice du 25 Saint-Jacques Est – désignation commémorative

ATTENDU QUE le docteur Jean-Louis St-Hilaire a pratiqué la médecine à Princeville pendant 38 ans, soit d'août 1946 à mars 1984, année où il est décédé;

ATTENDU QU'IL a commencé sa pratique au cabinet du Dr Brassard sur le même lot que celui occupé par l'Édifice du 25 Saint-Jacques Est présentement;

ATTENDU QU'IL a ouvert en mai 1954 l'Hôpital St-Hilaire qui a desservi la population de la Ville de Princeville jusqu'à sa fermeture en 1966;

ATTENDU son implication dans le sport, notamment en fondant l'équipe Pee-Wee les Caravelles et en menant un comité de citoyen afin que la Ville possède sa propre aréna;

ATTENDU que les locataires de l'édifice abrite notamment une clinique médicale et une clinique dentaire;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que pour souligner l'apport important du docteur Jean-Louis St-Hilaire dans les domaines de la santé, du sport et de la vie communautaire de la Ville de Princeville,

l'édifice portant les numéros civiques 5, 15 et 25 Saint-Jacques Est, porte dorénavant le nom suivant : *Édifice Jean-Louis-St-Hilaire*.

ADOPTÉE

16-06-195

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10-05-2016 au 12-06-2016
- nos M1359 à M1362 & A39668 à A39699 178 191,82 \$
- dépôts salaires des périodes 201619 à 201622

ADOPTÉE

16-06-196

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 juin 2016
- nos A39700 à A39887 638 022,20 \$

ADOPTÉE

16-06-197

Dépôt et adoption du budget révisé de l'OMH

ATTENDU le dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation par le greffier;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard et il est unanimement résolu que le budget révisé soit accepté.

ADOPTÉE

16-06-198

Autorisation d'une avance de paiement à l'OMH

ATTENDU la demande de paiement anticipé de la part de l'Office Municipal d'Habitation;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser à l'Office Municipal d'Habitation la somme de 16 000 \$, représentant 90% de la somme totale à verser, et ce sans délai.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers - Le greffier dépose les états financiers de l'organisme suivant : Club de Patinage artistique Princeville 2015-2016

Adoption du règlement modifiant le règlement 2004-85 sur la tarification des neiges usées – remis

16-06-199

Annulation d'un solde résiduaire – règlement 2012-219 (rues Lecours, Li-berge et piste cyclable)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2012-219 de 802 000 \$ à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 708 300 \$;

ATTENDU QU'UN montant de 200 000\$ provenant de la réserve de développement domiciliaire de la nouvelle ville de Princeville a été affecté au financement permanent de cet emprunt, réduisant ainsi la dépense à financer avec le règlement d'emprunt 2012-219 à 508 300 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 293 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2012-219 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense du règlement 2012-219 soit diminuée à 708 300 \$ et que le montant de l'emprunt de ce même règlement soit réduit à 508 300 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

16-06-200

Annulation d'un solde résiduaire – règlement 2013-237 (prolongement Jérémie-Pacaud)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2013-237 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 369 340 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 117 660 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2013-237 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et résolu unanimement :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2013-237 soit réduit de 487 000 \$ à 369 340 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

16-06-201

Affectation d'un solde disponible d'un règlement d'emprunt au refinancement du règlement no 2009-167

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'affecter au refinancement du règlement no 2009-167 un montant de 13 809 \$ du fonds réservé « solde disponible du règlement d'emprunt fermé no 2009-167 » faisant suite à une subvention versée par le gouvernement de la province de Québec obtenue tardivement pour le réaménagement de la Salle Pierre-Prince.

ADOPTÉE

16-06-202

Adjudication d'un emprunt par billet

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et résolu unanimement :

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de L'érable pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2016 au montant de 450 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010-179, 2009-167, 2014-266 et 2015-275. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

49 100 \$	2.248 %	21 juin 2017
50 300 \$	2.248 %	21 juin 2018
51 800 \$	2.248 %	21 juin 2019
53 100 \$	2.248 %	21 juin 2020
245 700 \$	2.248 %	21 juin 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

16-06-203

Modification de concordance de divers règlements d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant total de 450 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-179	43 700 \$
2009-167	69 300 \$
2009-167	97 091 \$
2014-266	170 000 \$
2015-275	69 909 \$

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville avait, le 16 mai 2016, un montant de 223 900 \$ à renouveler sur un emprunt original de 407 800 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 2010-179 et 2009-167;

ATTENDU QU'un montant de 13 809 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 210 091 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 450 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-179, 2009-167, 2014-266 et 2015-275 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	49 100 \$
2018	50 300 \$
2019	51 800 \$
2020	53 100 \$
2021	54 400 \$ (à payer en 2021)
2021	191 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2014-266 et 2015-275, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Princeville emprunte 210 091 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 mois et 5 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

16-06-204

Congrès AAQ – Lynda Lecours

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Lynda Lecours, adjointe administrative aux archives, à participer au congrès annuel de l'Association des Archivistes du Québec qui a lieu à Québec les 13, 14 et 15 Juin 2016;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance ainsi que la cotisation annuelle à l'AAQ.

ADOPTÉE

16-06-205

Congrès AGCMQ – Louise Levasseur

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Levasseur, greffière à la Cour Municipale de Princeville, à participer au congrès annuel de la l'Association des Greffiers de Cour Municipale du Québec qui aura lieu dans les Laurentides les 5, 6 et 7 octobre 2016;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

16-06-206

Embauche d'un nouveau pompier

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Karl Fortier comme pompier au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 17 mai 2016;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

16-06-207

Programme d'échange d'emploi d'été pour étudiant 2016 avec le YMCA de Toronto

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux aides-moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du programme Emplois d'été/Échanges étudiants 2016 du YMCA et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides-moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, directeur des loisirs soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

16-06-208

Embauche d'étudiants aux travaux publics pour l'été 2016

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de trois étudiants, pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Frédérick Dubois, en date du 2 juin 2016, au taux horaire de 11 \$;
- Carole-Ann Beaudoin, en date du 24 mai 2016, au taux horaire de 11\$;
- Marie-Ève Roux-Chrétien, en date du 31 mai 2016 au taux horaire de 11\$.

ADOPTÉE

16-06-209

Embauche d'étudiants au camp de jour et service de garde pour l'été 2016

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur aux sports, loisirs et à la culture de procéder à l'engagement des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour à compter du 25 juin 2016 :

Coordonnateurs

- Frédéric Lecours
- Samya Beaulieu

Animateurs

- Sophie-Rose Moreau
- Gabrielle Vachon
- Marie-Pier Côté
- Arianne Côté
- Mélodie Lecours
- Jennylee Gagnon (programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
- Samuël Bernier (programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
- Magali Marcoux
- Maude Blondeau (programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
- Marie-Ève Bouliane-Sicotte
- Daphnée Dion
- Zachary Chouinard Roberge
- Sara Ann Cillis
- Stéphanie Gagnon

Technicien en éducation spécialisée

- Jean-Phillipe Bouliane-Sicotte
- Andréanne Moreau
- Karolane Ouellette

Temps Partiel

- Laurie Desrochers
- Maëlle Blanchet
- Étienne Sévégné
- Benjamin Bourque
- Casandra Bourgault

Que la liste des salaires préparée par Claude Fortier, directeur du service des loisirs soit déposée et approuvée.

ADOPTÉE

16-06-210

Protocole d'entente intermunicipale MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adhérer au protocole d'entente intermunicipale en sécurité incendie avec la Ville de Plessisville et la MRC de l'Érable et d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente.

ADOPTÉE

16-06-211

Adjudication du contrat de fourniture de sel de déglacage 2016-2017

ATTENDU l'appel d'offres publiques AO16-VM-02 concernant le contrat de fourniture de sel de déglacage 2016-2017;

ATTENDU l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 13 juin 2016 à 11h05, et ce, en conformité avec les dispositions de la Loi;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Sel Warwick Inc., pour la fourniture de sel à déglçage 2016-2017 au prix de 85,95\$ la tonne métrique livrée, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-06-212

Autorisation d'usage spécial d'une rue – Derby Titan 2016

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le Club de Hockey Le Titan à utiliser gratuitement le tronçon de la rue Baillargeon entre la rue Leclerc et la rue Demers Est pour la tenue de leur course de démolition le 2 juillet 2016 entre 7h et 22h;

QUE l'organisme doit disposer des assurances responsabilité civiles nécessaires.

ADOPTÉE

16-06-213

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2015, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 7329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 86 991,78 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

- 11^e Rang Centre
- 11^e Rang Ouest
- Rue Saint-Jacques Ouest
- Tout autre projet de réfection de chemins jugé nécessaire

QUE la municipalité de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

16-06-214

Priorités pour la mise en œuvre du pacte rural

ATTENDU QUE les actions que la Ville de Princeville a identifiées pour mettre en œuvre localement le pacte rural visent à assurer à sa population un milieu de vie complet et agréable;

ATTENDU QUE l'offre de services et d'infrastructures efficaces est la priorité du conseil;

ATTENDU QUE les projets retenus visent l'ensemble de la population

ATTENDU la consultation tenue le 13 juin 2016;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de présenter pour approbation à la MRC de l'Érable les projets suivants dans le cadre de l'aide financière du Pacte Rural;

- Éclairage de la piste cyclable entre la rue St-Pierre et Monseigneur Poirier;

Ce projet est situé sur le Parc Linéaire des Bois-Francis qui traverse la Ville de Princeville;

QUE la Ville dépose à la MRC les documents requis pour la justification des projets soit :

- Identification des forces et des faiblesses de la municipalité;
- Plan d'action;
- Description de la démarche de consultation.

ADOPTÉE

16-06-215

Autorisation de signature du contrat de déneigement et de déglacage – MTMDETO

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter le marché offert par le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec à l'effet que la Ville de Princeville exécute, pour un montant de 105 384,56 \$, le déneigement, le déglacage, la fourniture et le chargement des matériaux durant l'hiver 2016-2017 pour une partie des routes 116, 165 et 263 pour une longueur totale pondérée de 14,32 kilomètres;

QUE la Ville accepte également la clause de renouvellement pour les deux années subséquentes aux mêmes conditions.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

16-06-216

Taxes scolaires – Édifice Jean-Louis-St-Hilaire

ATTENDU l'évaluation foncière et les termes des baux de l'Édifice Jean-Louis-St-Hilaire;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu de défrayer les coûts de taxes scolaires applicables aux locaux de l'Édifice Jean-Louis-St-Hilaire jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

16-06-217

Demande au PIQM – Caserne Incendie

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil :

AUTORISE la présentation du projet de construction d'une caserne incendie par le directeur général Mario Juare au Programme d'Infrastructure Québec Municipalité volet 5;

CONFIRME son engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet advenant son acceptation.

ADOPTÉE

Programmation de travaux – programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) - remis

Dépôt des états financiers d'ORASSE au 31 mars 2016 – dépôt

16-06-218

Subvention 2016 à ORASSE

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 5 500 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville pour l'année 2016.

ADOPTÉE

16-06-219

Vente d'un terrain résidentiel - 120 Liberge

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Michael Girouard et Maryse Bédard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 443 (120, rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644,27 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

16-06-220

Acquisition d'un lot pour développement résidentiel

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville achète de Monsieur Hubert Turgeon ou tout autre propriétaire de bonne foi le lot 5 495 489 d'une superficie de 198 492 pieds carrés pour la somme de 90 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir et que la trésorière puisse émettre les chèques nécessaires;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

16-06-221

Adoption du règlement no 2016-296 décrétant une participation financière au développement résidentiel phase III du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 avril 2016;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2016-296 décrétant une participation financière au développement résidentiel phase III du Golf Lafontaine ainsi qu'un emprunt de 600 000\$.

ADOPTÉE

16-06-222

Entente relative aux travaux municipaux – Phase III Golf La-Fontaine

ATTENDU la demande des promoteurs du développement du Golf La-Fontaine à l'effet que la Ville de Princeville participera, en vertu d'un règlement d'emprunt, pour la réalisation d'une troisième phase du projet de développement domiciliaire d'environ 90 terrains domiciliaires;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accepte le projet de développement résidentiel du Golf La-Fontaine (phase III) prévoyant environ 90 terrains résidentiels pour environ 1,2 kilomètre d'infrastructures présenté par 9074-5126 Québec Inc. et d'approuver l'entente relative aux travaux municipaux concernant ce projet, le tout sous réserve des conditions énumérées à ladite entente;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente au nom de la Ville de Princeville.

QUE ladite entente prenne effet à la date d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2016-296 concernant ces travaux.

ADOPTÉE

16-06-223

Avis de motion – Règlement décrétant une participation financière au développement commercial du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 246 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décré-

tant une participation financière au développement commercial du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 246 000 \$.

Entente relative à des travaux municipaux – Développement commercial du Golf La-Fontaine – remis

16-06-224

Demande à la CPTAQ – CIE 106323 CANADA INC. a/s Luc Fortier

ATTENDU QUE la demanderesse, la compagnie 106323 Canada Inc., s'adresse à la Commission afin de régulariser un usage autre qu'agricole soit un garage accessoire à une résidence sur une partie du lot 4 308 301 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 944,6 m²;

ATTENDU QU'UNE décision de la Commission avait été rendue en 1984 pour l'acquisition de cette parcelle de terrain mais que l'usage autre qu'agricole n'avait pas été spécifié dans cette décision;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

Adjudication du contrat d'aménagement du terrain de balle molle no2 – AO16-LA-04 - remis

16-06-225

Accord de réciprocité en loisirs – Ville de Plessisville et Ville de Princeville

ATTENDU QUE les conseils des villes de Princeville et de Plessisville considèrent utile pour chacune de leur population l'abolition des tarifs de non-résidents réclamés lorsqu'un citoyen s'inscrit à une activité de sports ou de loisirs dans l'autre municipalité ;

ATTENDU QUE les efforts consentis par chacune des deux villes pour l'offre d'activités, pour les investissements en infrastructures et en immobilisations de sports et loisirs ainsi que pour le pourcentage de dépenses pour ces services sont équivalents ;

ATTENDU QUE, dans certains cas, l'offre d'activités de chacun des services de loisirs se complète permettant ainsi à un citoyen de participer à une activité en fonction de sa catégorie ou à une équipe d'avoir le nombre requis pour voir le jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est résolu unanimement que la Ville de Princeville conclue un accord de réciprocité avec la Ville de Plessisville quant à la non-application des tarifs de non-résidents pour ses citoyens participant ou s'inscrivant à une activité de sport ou de loisirs pour laquelle une telle tarification est requise ;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit rétroactive au 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE

16-06-226

Achat d'un niveau laser pour la surfaceuse électrique

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville achète de Robert Boileau Inc. pour la somme de 21 700 \$,

plus les taxes applicables, un ensemble complet système Level Ice, année de fabrication 2016, installation complète sur la surfaceuse électrique de marque Zamboni achetée dans le cadre de l'appel d'offre AO16-LA-02 du même fournisseur.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2016-285.

ADOPTÉE

16-06-227

Appui au Centre Aquatique Régional de l'Érable – Pacte Rural

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande du Centre Aquatique Régional de l'Érable au Fonds de développement des territoires (volet pacte rural) et se déclare être prêt à investir 10 000 \$ dans le centre projet présenté par le Centre Aquatique Régional de l'Érable;

QUE ce conseil prend acte de l'engagement de la MRC de l'Érable, consigné à sa résolution A.R.-06-16-13514, à accorder un crédit de quote-part payable à la Ville de Princeville de 4 000 \$ pour le Centre Aquatique Régional de l'Érable pour l'exercice 2017.

ADOPTÉE

16-06-228

Demande d'aide financière – programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 relativement à la rénovation du système d'éclairage de l'aréna en présentant le projet sous l'angle de l'économie d'énergie et de développement durable.

ADOPTÉE

16-06-229

Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville délègue le maire au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska qui aura lieu le 7 juillet 2016 au montant de 275\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-06-230

Tournoi de Golf de la Maison Marie-Pagé

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf de la Maison Marie-Pagé qui aura lieu le 5 juillet 2016 pour un montant de 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Participation à une levée de fonds pour les CPE – Remue Méninges – rejeté

Invitation au souper du Relais pour la Vie – Le maire accepte l'invitation à la dixième édition du souper des ambassadeurs du Relais pour la Vie.

Félicitations – CIUSS MCQ – le conseil reçoit les félicitations du Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour sa participation au Défi Santé 2016.

16-06-231

Demande d'appui du Club de Golf Victoriaville - MTQ

ATTENDU la lettre du Club de golf Victoriaville adressée au maire datée du 2 juin 2016 faisant état de problèmes de circulation à l'heure de pointe à l'intersection de la route 116 Est et du 12^e Rang Ouest;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande du Club de golf Victoriaville auprès du ministère des Transports du Québec afin que ce dernier fasse les aménagements nécessaires pour rendre l'intersection de la route 116 Est et du 12^e Rang Ouest plus sécuritaire;

ADOPTÉE

16-06-232

Demande de gratuité de salle – Groupe Chanter la Vie!

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder au Groupe Chanter la Vie! La gratuité de la Salle Jacques Therien les 28 et 29 mai 2016.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

16-06-233

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire